

COMMISSION ELECTORALE DE L'UNIVERSITÉ

Election des membres de l'Assemblée plénière, de la Commission administrative et
des Commissions du personnel

Composition pour 2025-2026¹

	Membres effectifs	1^{ers} suppléants	2^{es} suppléants
Président de la Commission	Patrick Goffaux	<i>Emmanuel Slautsky</i>	
Corps académique	Emilie Van Haute	<i>Luca Tomini</i>	<i>Catherine Janssen</i>
	Vincent Mabillard		
Corps scientifique	Dima Fontaine	<i>Paul Hermant</i>	<i>Eric Fabri</i>
	Sacha Rangoni	<i>Natacha Kahan</i>	<i>Matthieu Pichon</i>
PATGS	Frédéric Schmitz		
	Anne Cerfon		

Article 91 du Règlement électoral de l'Université :

Les membres effectifs et les membres suppléants de la Commission électorale ne peuvent être membres, effectifs ou suppléants, de l'Assemblée plénière de l'Université, d'une Commission du personnel ou de la Commission administrative, candidats à une fonction électorale au sein de cette Assemblée ou d'une de ces Commissions.

Tout membre ou membre suppléant de la Commission électorale qui cesse de faire partie de l'Université, ou qui se porte candidat ou candidat suppléant à une fonction électorale citée dans l'alinéa précédent, cesse d'être membre ou membre suppléant de la Commission électorale.

Article 93 du Règlement électoral de l'Université :

Sans compter son Président ou un de ses représentants, la Commission électorale ne siège que si un membre de chaque corps est présent ou représentés par un de ses suppléants.

¹ Conseil d'administration du 22 septembre 2025.